

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 01385

Numéro SIREN : 848 995 122

Nom ou dénomination : A&A BROTHERS

Ce dépôt a été enregistré le 08/10/2021 sous le numéro de dépôt 26255

A&A BROTHERS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 61 cours Georges Clémenceau,
33000 BORDEAUX
848 995 122 RCS BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 24 AOUT 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le 24 Aout,
A 9h,

Les associés de la société **A&A BROTHERS** se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 61 cours Georges Clémenceau 33000 BORDEAUX, sur convocation faite par le Président.

Sont présents :

- **Monsieur Alexandre LEVASSORT**, titulaire de **50** actions en pleine propriété,
- **Monsieur Alfred LEVASSORT**, titulaire de **50** actions en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Alexandre LEVASSORT**, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Alfred LEVASSORT assiste à l'Assemblée en qualité de Directeur Général associé.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

DS
A L

DS
AL

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir examiné les comptes de l'exercice clos le 31/03/2021, approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 12 Juillet 2021, qui a constaté que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Il est rappelé que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, soit de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

DEUXIEME RESOLUTION

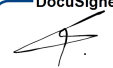
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Alexandre LEVASSORT

DocuSigned by:

5CC625411C664AD...

Le Directeur Général
Alfred LEVASSORT

DocuSigned by:

2A309D94C6FE418...

A&A BROTHERS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 61 cours Georges Clémenceau,
33000 BORDEAUX
848 995 122 RCS BORDEAUX

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 24 AOUT 2021

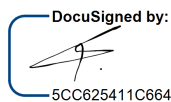
PREMIERE RÉOLUTION

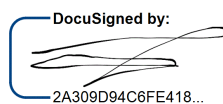
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et examiné les comptes de l'exercice clos le 31/03/2021, approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 12 Juillet 2021, qui a constaté que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Il est rappelé que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, soit de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

DocuSigned by:

5CC625411C664AD...

DocuSigned by:

2A309D94C6FE418...